

Affaire suivie par : BORDEAUX METROPOLE
Pôle Territorial Ouest
Service Droit des Sols

SEVERINI PATRIMOINE
Monsieur Jean-Louis SEVERINI
61 rue Jean Briaud (les diamants n°4)
33700 Mérignac

**ATTESTATION DE NON-CONTESTATION
DE LA DÉCLARATION ATTESTANT DE L'ACHÈVEMENT
ET DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)**
Article R.462-10 du code de l'Urbanisme

Nos références

Dossier N° PA 033 519 22 Z0001

Affaire suivie par :

Guillaume BOYER
Téléphone : 05.57.20.95.23

Objet : Attestation certifiant que la Ville n'a pas contesté la DAACT

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment en ses articles L.461-1 à L.463-1, L.421-1 à L.426-1, L.431-1 à L.434-1, R.421-1 à R.424-15 ; R462-1 à R462-10 ;

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 30/06/2025 reçue le 08/07/2025 ;

Monsieur,

Faisant suite à votre dépôt de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour les travaux réalisés suite à la non-opposition au Permis d'Aménager N° PA 033 519 22 Z0001, je vous informe que la ville n'a pas contesté la DAACT.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait au Haillan le 18/12/2025

La responsable du Service droit des sols
Direction du développement
et de l'aménagement
Pôle territorial Ouest


Stéphanie LAPEYRE